



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.045

FINANCES**BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
 OPÉRATION COMPTABLE N°112
 « CRÉATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE L'AUDACIEUSE »
 MODIFICATION

Autorisation - Approbation

380

Par délibération DE22.178 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la création de la galerie commerciale l'Audacieuse.

En effet, les études entamées en 2022 n'ont pas pu être achevées avant la clôture de l'exercice budgétaire nécessitant, de facto, un report de la dépense sur 2023.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2022	2023
Création de la galerie commerciale l'Audacieuse	<u>600 000 €</u>	15 000 €	585 000 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2022	2023
Création de la galerie commerciale l'Audacieuse	<u>600 000 €</u>	0 €	600 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

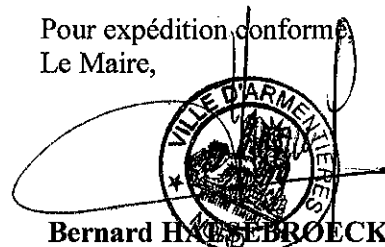
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme
Le Maire,



Bernard HASEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille